

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Action d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Améli Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 18 500,00 € à l'association Améli Provence pour l'action d'encadrement socioprofessionnel pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions type prévues à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 18 500,00 € sera imputée de la manière suivante :

- 10 500,00 € sur le chapitre 017 du budget départemental (tutorat) ;
- 8 000,00 € sur le chapitre 018 du budget départemental (aide au démarrage).

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée